



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 69744

Texte de la question

M. Charles Ehrmann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les problèmes d'insécurité auxquels sont régulièrement confrontés les habitants de la ville de Nice. Des quartiers jusque-là épargnés par les violences urbaines sont désormais investis par des jeunes voyous qui, sortant des quartiers dits « sensibles », se réunissent pour leur commerce de stupéfiants et autres délits, allant jusqu'à l'agression verbale et physique des personnes qui ne supportent plus ces intrusions. Des habitants, excédés par des plaintes qui ne trouvent aucune réponse, par une justice qui ne juge pas assez vite, envisagent de constituer des milices malgré toutes les dérives qui pourraient en découler. Constatant cette situation préoccupante, il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il entend augmenter le nombre des policiers de proximité réclamés par les habitants de ces nouveaux quartiers sinistrés.

Texte de la réponse

La lutte contre l'insécurité constitue une priorité du Gouvernement qui a défini et mis en oeuvre une politique globale reposant sur deux dispositifs complémentaires : la police de proximité et les contrats locaux de sécurité. La circonscription de Nice a été retenue dans la première vague de généralisation de la police de proximité dont la mise en place a été accompagnée par une dotation en matériels supplémentaires comprenant six véhicules automobiles et quinze deux-roues. Le nombre des fonctionnaires du corps de maîtrise et d'application en fonction à la circonscription de sécurité publique de Nice a, quant à lui, progressé de quarante-sept entre les 1er janvier 1999 et 2002. La circonscription de sécurité publique de Nice présente ainsi un ratio police population plus favorable que la moyenne nationale. La volonté du Gouvernement d'améliorer la sécurité s'est par ailleurs concrétisée par la mise en place sur le terrain d'un détachement d'intervention des compagnies républicaines de sécurité, fidélisé sur le département des Alpes-Maritimes depuis la fin de l'année 2000. Ce dispositif permet l'apport de quarante policiers supplémentaires, favorisant ainsi le développement de la police de proximité, notamment sur la circonscription de Nice. Enfin, les décisions du conseil de sécurité intérieure du 30 janvier 2001 profiteront également à la ville de Nice, grâce au développement du programme emploi-jeunes prévoyant le recrutement national de 5 000 nouveaux adjoints de sécurité. Au nombre de 109 en janvier 1999, leur effectif s'établit aujourd'hui à 159 à Nice. L'augmentation des effectifs opérationnels mis en oeuvre sur la circonscription de sécurité publique de Nice témoigne de l'engagement de l'Etat, avant même que ne soit achevée l'élaboration du contrat local de sécurité. Pour conforter et accompagner la police de proximité, des actions ciblées de répression sont également conduites, notamment dans les quartiers sensibles de Nice, depuis le début de l'année 2001, afin de lutter contre l'insécurité. Ces dernières s'attachent à identifier et à appréhender des délinquants d'habitude à l'origine de violences urbaines, de vols et de trafics générateurs d'économie souterraine. En ce qui concerne plus particulièrement les quartiers de l'Ariane et de Saint-Augustin et en raison de l'augmentation importante des vols à la portière constatée à Nice fin 2000 et début 2001, des actions ciblées d'envergure ont été menées, avec succès. Elles ont permis l'interpellation de cinquante-six personnes, dont trente-six ont été écrouées, et l'élucidation de 296 faits, faisant depuis lors baisser ces infractions. Les autres quartiers de la ville sont, quant à eux, nettement moins sensibles, même s'il arrive parfois

qu'un sentiment d'insécurité y règne, comme dans le quartier de La Madeleine, lorsqu'une bande y sévissait au printemps 2001 jusqu'à l'arrestation de ses membres. D'autres formes de délinquance sont parallèlement combattues en synergie par différents services de la police nationale et en partenariat avec les autorités judiciaires. Le travail réalisé sur le terrain a ainsi permis d'enregistrer, au mois de novembre dernier à Nice, une légère baisse de la criminalité. De plus, au cours de l'année 2001, les faits élucidés ont été en nette hausse grâce au travail fourni par les fonctionnaires du service d'investigations et de recherches et à la présence policière renforcée notamment par les policiers de proximité qui s'investissent aujourd'hui dans la recherche judiciaire, en particulier dans le centre-ville.

Données clés

Auteur : [M. Charles Ehrmann](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69744

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 décembre 2001, page 6891

Réponse publiée le : 18 février 2002, page 971